

I Caractérisation du site

Le site objet de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Nouveau Lycée » se localise à l'Ouest de la métropole, sur la commune de Cournonterral.

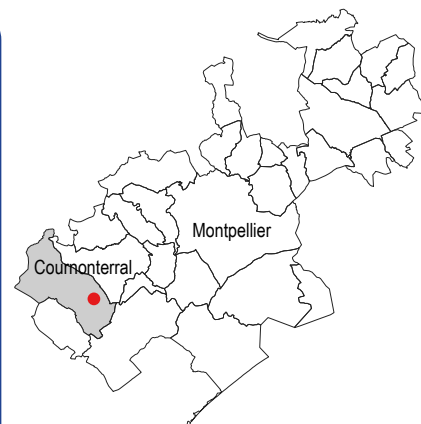
Le site s'inscrit au sein d'une polarité d'équipements ludiques et sportifs en cours de développement, à l'Est du bourg de Cournonterral, en bordure de la RM5. Le site accueille déjà plusieurs terrains de sports, en plus de la piscine métropolitaine Poséidon.

Le site est délimité :

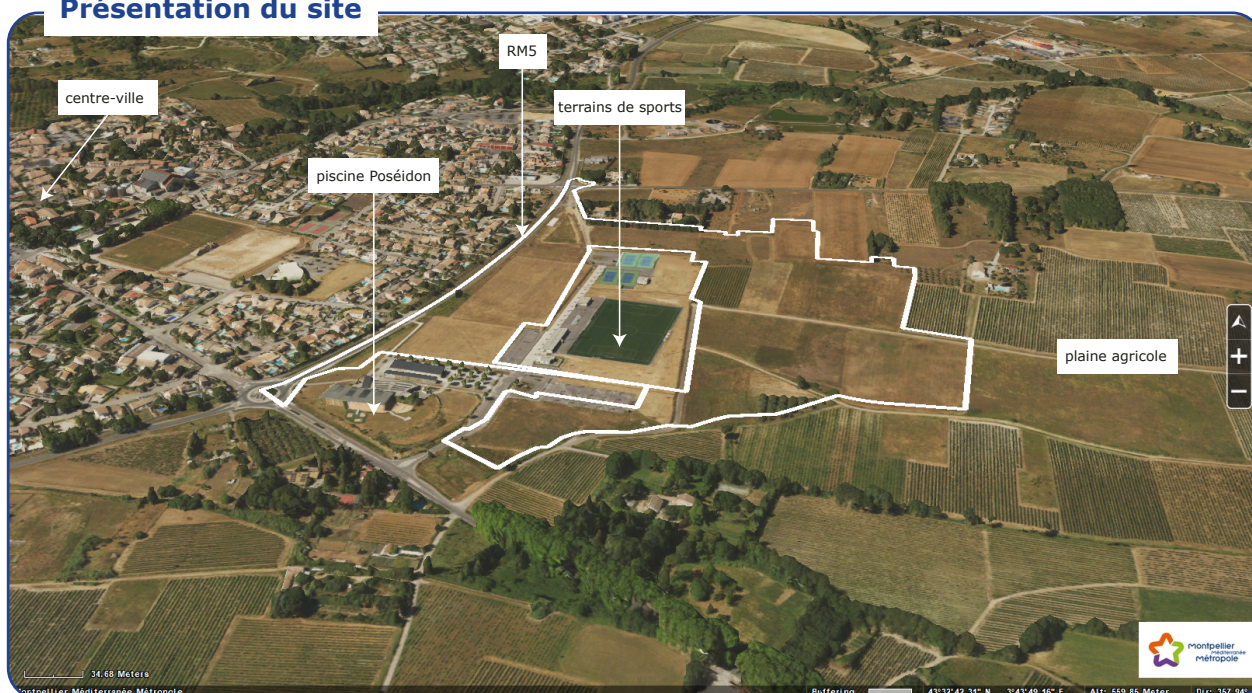
- à l'Ouest, par la route métropolitaine RM5 qui ceinture un ensemble de quartiers résidentiels situés à l'Est du centre-bourg ;
- à l'Est et au Nord, par la plaine agricole cultivée (vignes principalement) ;
- au Sud, par la piscine métropolitaine Poséidon et la route métropolitaine RM114.

Le site s'ouvre sur la plaine agricole, limitée à l'est par le massif de la Gardiole constituant un élément topographique et paysager structurant. Il possède une topographie plane (1% de pente en moyenne).

Positionné en lisière de la plaine agricole, le site profite d'une situation stratégique, en entrée de ville et directement accessible depuis la RM5 qui accueillera la future ligne n°B4 de bus tram desservant les communes de la plaine Ouest. Un arrêt est prévu au droit du site.



Présentation du site



II Objectifs d'aménagement visés

Le périmètre de l'OAP comprend à la fois la construction d'un nouveau lycée et de ses accès multimodaux (voies de desserte, aire de transports scolaires, etc), et la construction d'un nouveau gymnase.

Leur implantation est prévue à proximité d'équipements existants dans le but de constituer un pôle d'équipements publics structurant à l'échelle de la plaine Ouest, d'optimiser leur attractivité, leur qualité et leur fonctionnalité. L'objectif est de permettre une synergie et une parfaite connexion entre les futurs équipements (lycée et gymnase) et ceux déjà existants (complexe sportif et piscine métropolitaine).

Implanté sur la plaine, le projet doit répondre à un enjeu fort de traitement de l'interface entre les espaces agricoles et les équipements. L'objectif est de créer une transition douce, affirmant la volonté de définir une limite urbaine végétalisée et paysagée.

L'urbanisation du site proposera une accessibilité « tous modes », notamment pour les modes doux, transports en communs et scolaires. Pour cela les aménagements routiers, piétonniers et cyclables développés sur le site devront se connecter aux infrastructures publiques de mobilités existantes ou en projets (future ligne de Bustram, station de Bustram, piste cyclable) sur l'emprise de la RM5.

Sur le plan écologique, l'objectif est de minimiser les impacts du projet sur le milieu naturel, en maintenant et créant des espaces de transition végétale, de mobilité pour la biodiversité locale sur les interfaces du site avec les espaces agricoles.

III Orientations d'aménagement et de programmation

Principes d'aménagement

Le projet s'insèrera dans le prolongement des équipements existants (complexe sportif Georges Frêche et piscine métropolitaine Poséidon) à l'Est de la RM5. La création d'un pôle d'équipements publics ludiques, sportifs et scolaires à l'Est du bourg doit permettre la mutualisation des voies d'accès ainsi que des aires de stationnement des véhicules.

● Qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

Le parti d'aménagement privilégie la dimension paysagère du projet qui est traduite par les actions suivantes :

- la protection et la mise en valeur des cônes de vues depuis et vers la plaine agricole, grâce à des espaces de transition végétale dans lesquels pourront être réalisés des bassins de rétention, entre le tissu bâti et les équipements sportifs existants (à l'Ouest et au Nord), et entre les équipements et la plaine (à l'Est) ;
- la prise en compte dans la composition architecturale des bâtiments de la problématique d'insertion paysagère dans le milieu ouvert de la plaine de Fabrègues, induisant un risque d'impact visuel fort. Ainsi, le projet prendra la forme d'une figure bâtie dense insérée dans son parc boisé et d'une prairie humide destinée à la gestion hydraulique. Cette dernière constitue un aménagement paysager et un espace d'intérêt écologique ;
- le traitement qualitatif du plan de composition relatif à l'aménagement du site sera conçu dans une logique de valorisation mutuelle avec l'environnement agro-naturel proche, il conviendra de prendre en compte les principes suivants :
 - la perméabilisation des espaces hors emprises bâties et de mobilités ;
 - l'aménagement d'un espace paysager au sud-est traité en prairie ouverte sur les espaces agricoles ;
 - le traitement qualitatif et paysager de la frange urbaine avec la mise en place d'une haie composée d'arbres de haute tige et d'arbustes.

- **Qualité environnementale, préservation des risques et mise en valeur ou restauration des continuités écologiques**

Les enjeux hydrauliques par ruissellement urbain seront pris en compte par l'aménagement d'un espace hydraulique et paysager à l'est du site. L'élaboration du plan de composition de l'aménagement du site et la hausse des premiers planchers des constructions devront permettre de préserver les constructions des aléas d'inondation par ruissellement urbain.

Afin de faciliter les continuités écologiques, de créer des espaces refuge pour la faune en transit, de développer des îlots de fraîcheur urbains et de permettre l'infiltration des eaux de pluie, au moins 30 % de la superficie du périmètre de l'OAP sera traitée en espaces perméables.

L'aménagement du site intégrera la création d'une interface végétale entre la plaine agricole et l'urbanisation nouvelle, dans le but de créer un espace de fonctionnalité écologique et de respecter un recul de réciprocité entre les futures constructions et les terres agricoles. La haie composée d'arbres de haute tige et d'arbustes qui sera implantée sur l'interface permettra de proposer des habitats pour la faune, de diversifier la flore et des continuités écologiques avec le réservoir de biodiversité constitué par la plaine agro-naturelle.

Seront également conservés, le chêne blanc et l'olivette au Sud du projet, formant un ensemble qualitatif et favorable aux habitats de l'avifaune et de l'outarde canepetière en particulier, ainsi que les emprises propices au développement de l'anémone couronnée (espèce protégée).

- **Desserte par les transports en commun et les axes de mobilités actives / Besoins en stationnement**

Le pôle d'équipements sera connecté au futur arrêt de la ligne de Bustram et à la Véloligne implantées sur la RM5 et aux cheminements piétonniers permettant de rejoindre le cœur de ville. Des traversées piétonnes et cycles sécurisées seront aménagées sur la RM5.

Le projet d'aménagement global prévoit de structurer le site par le développement de voies de liaisons douces entre les nouveaux équipements (lycée et gymnase) et les équipements existants mais aussi vers le cœur de ville qui intègre des équipements publics, des services de proximité et des commerces. En ce sens, le plan de composition du site intègre un mail piéton qui desservira le parvis du Lycée, les aires de stationnement, l'aire destinée aux transports scolaires des lycéens et les traversées piétonnes et cycles sécurisées aménagées sur la RM5.

Des espaces dédiés au stationnement des vélos seront prévus à proximité immédiate des futurs équipements (lycée et gymnase). Le stationnement des voitures concernant :

- le lycée sera géré à l'intérieur de son emprise ;
- le gymnase s'effectuera sur l'aire de stationnement publique au droit de celui-ci qui sera agrandie et foisonnera avec les besoins liés au complexe sportif existant.

- **Desserte des terrains par les voies et les réseaux**

Les futures constructions seront desservies via l'accès existant sur la RM 114 et via la création d'un accès sur la RM5. L'aire destinée aux transports scolaires se connectera directement à la RM5 via un accès qui lui sera destiné.

Les futures constructions seront connectées l'ensemble des réseaux secs ou humides publics (assainissement des eaux usées et pluviales, adduction en eau potable, en énergie électrique et de communication) auxquelles elles devront être raccordées.

Programmation et échancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation

• Programmation

Le projet prévoit la construction d'un lycée composé d'un ensemble de bâtiments assurant la pérennité d'un tel équipement. Il s'agit :

- d'un internat,
- d'un espace de restauration,
- de logements de fonction,
- de places de stationnement pour le personnel ainsi que pour les logements de fonction,
- d'équipements sportifs de plein air.

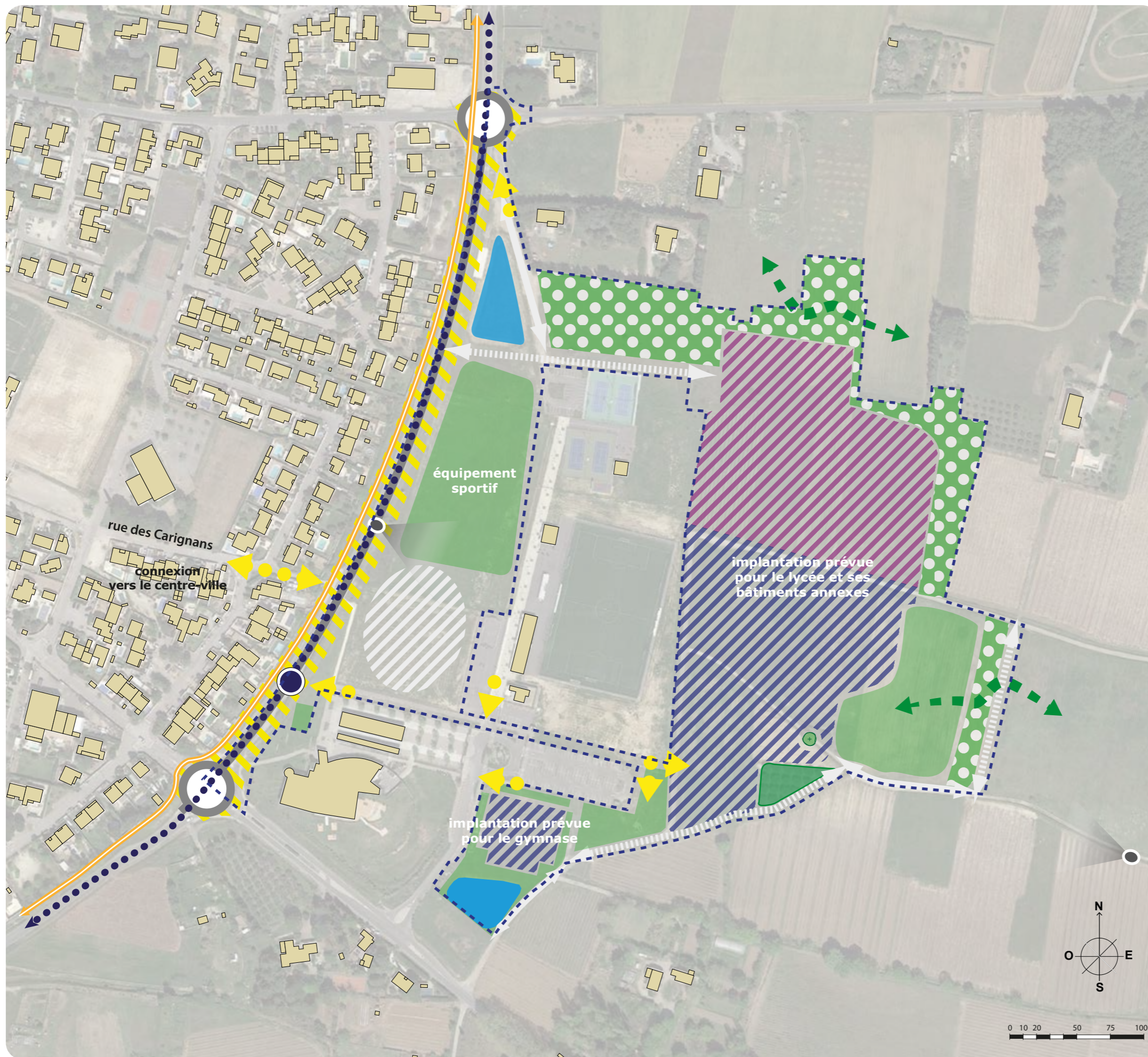
Le projet prévoit également la construction d'un gymnase.

• Phasage

L'aménagement du site débutera en 2024 pour un achèvement des constructions prévu à l'horizon 2025.

Schéma de l'OAP (page suivante)

Orientations d'aménagement et de programmation



Légende

CONTEXTE ET ÉLÉMENTS DE CADRAGE

- périmètre de l'OAAP
- bâti existant

QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

- arbre à préserver
- espace de transition végétale à créer
- patrimoine végétal à protéger
- accompagnement paysager à dominante végétale (intégrant la possibilité d'ouvrages hydrauliques)
- continuité écologique
- cône de vues

PRÉVENTION DES RISQUES

- bassins de rétention existants

AFFECTATION DES ESPACES ET DES DESTINATIONS DES CONSTRUCTIONS

- dominante d'équipement public - principe de constructibilité jusqu'à +13m par rapport au TN
- dominante d'équipement public - principe de constructibilité jusqu'à +15m par rapport au TN

DESSERTES PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITÉS

- Requalification de la RM5 en boulevard urbain - section apaisée et sécurisée pour les futurs usagers du pôle d'équipements publics
- Zone de dépose/repose des transports scolaires

Voirie

- existante voie structurante
- existante voie de desserte
- future voie de desserte
- existant carrefour structurant
- futur carrefour structurant

Modes actifs

- existant itinéraire piétonnier
- futur itinéraire piétonnier
- existant itinéraire cyclable (véloligne)

Transports en commun

- futur ligne de busram et station